

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit :

Nom du produit : PRIMULA – 65 WR

Code du produit :

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Mélange destiné à une utilisation industrielle et artisanale

Agent anticorrosion

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : vallier@inustry.com

<http://www.inustry.com>

1.3 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. – Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2	Corrosion / irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire – Catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration – Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire – Catégorie 2

2.2. - Éléments d'étiquetage

Contient : Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, < 2% aromatiques (CAS No) / tensioactif anionique (CAS No : 931-329-6)

Pictogramme



Mention

Danger

Indications de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Consignes de sécurité

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

PRIMULA – 65 WR

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P331 : NE PAS faire vomir.
P501 : Eliminer le contenu / récipient dans un centre de traitement agréé.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Le mélange ne contient pas de composant PBT.
vPvB : Le mélange ne contient pas de composant vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique, description

Mélange d'hydrocarbures isoparafiniques avec additifs

Ingrédients dangereux	N°	%	Classification*	Spec.concentrations
Désignation				
Hydrocarbure, (C10-C13), n-alcanes, iso-alcanes, cycliques < 2% aromatiques	CAS : Index : CE : 918-481-9	50-100	Asp.Tox 1 – H304	
Tensioactif non ionique	CAS : 931-329-6 Index : CE : 271-657-0	0-10	Eye Dam. 1 – H318 Skin Irrit. 2 – H315	
3-butoxy-2-propanol	CAS : 5131-66-8 Index : 603-052-00-8 CE : 225-878-4	0-10	Eye Irrit. 2 – H319 Skin Irrit. 2 – H315	

*Le texte des phrases de risqué citées (phrases R/H), se référer au chapitre 16

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 - Description des premiers secours**Après inhalation**

En cas de gêne ou de malaise, amener la personne à l'air libre, au chaud et au calme.

Après contact cutané

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et du savon. Retirer les vêtements et les chaussures souillées pour supprimer le contact avec le produit.

Après contact oculaire

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire. Consulter un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical. Rincer la bouche avec de l'eau si la personne est consciente.

4.2 – Principaux symptômes et effets aigus et différés**Symptômes et effets après inhalation**

Maux de têtes, vertiges.

Symptômes et effets après contact cutané

Provoque une irritation cutanée.

Symptômes et effets après contact oculaire

Lésions oculaires graves / irritation oculaire.

Symptômes et effets après ingestion

La pénétration du liquide dans les poumons peut provoquer une pneumopathie.

4.3 – Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction appropriée

Mousse, CO2, produits d'extinction à poudre sèche

5.2 - Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau

5.3 - Danger particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

-

5.4 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air feu ambiant

Indications supplémentaires

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever les sources d'allumage.

Eviter tout contact du produit avec la peau et les yeux.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Attention : Risque de dérapage en cas de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre.

En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide avec un liant d'huile ou un liant universel et l'éliminer conformément aux prescriptions valables en la matière.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures destinées à prévenir les incendies

Eviter un contact sans défense avec la peau. Si nécessaire, utiliser des gants (p.ex. caoutchouc Nitrile). Si possible, éviter la formation de vapeurs et d'aérosols.

Veiller à une aération suffisante, si nécessaire par des aspirations locales.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur. Stocker dans des récipients fermés.

Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

Conseils concernant le stockage avec d'autres produits

Catégorie d'entreposage 10 – 13 (autre inflammables et non inflammables matériaux, TRGS 510)

Matériaux d'emballage autorisés : acier, acier inoxydable, PEHD, Polypropylène, PTFE, Viton.

Matériaux d'emballage non adaptés : EPDM, Caoutchouc Butyl, Polystyrène, Caoutchouc naturel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la fiche technique pour les recommandations spécifiques à un secteur industriel. Consulter le producteur du mélange.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso alcanes, cycliques, < 2% aromatiques.

VME mg/m³ (FR) 1200 mg/m³

VLE ppm (FR) 1500 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition au poste de travail

Mesure de protection et d'hygiène

Tenir le produit à l'écart des denrées alimentaires et boissons. Ne pas emporter de chiffons imbibés de produit dans les vêtements.

Laver les mains avant les pauses et les repas.

Après le travail, utiliser une crème de soins regraissante.

Respecter le plan de protection pour la peau se rapportant au poste de travail.

Equipement de protection personnel

Protection respiratoire : pas nécessaire en cas d'aération suffisante.

Protection des mains : gants de protection en matériau approprié (ex. : caoutchouc nitrile, temps de perméation > 480 mn) testés selon EN 374. Utiliser une crème de protection pour la peau insoluble dans l'eau si le port de gants n'est pas permis. Respecter le plan de protection pour la peau.

Protection des yeux : porter des lunettes à protection latérale.

Protection de la peau : vêtements de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Cf. les indications continues au point 6

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide jaune clair	-
Odeur		-
pH (g/l d'eau, 20°C)	Non applicable	Unité
Masse volumique à 20°C		Kg/L
Point de fusion	< - 50°C	°C
Point d'ébullition	180	°C
Point d'éclair	65	°C
Inflammabilité	> 230°C	-
Limites d'explosivité inférieures	0,7	%
Limites d'explosivité supérieures	7	%
Pression de vapeur	0,8	mbar
Densité à 20°C	810	Kg/m ³
Hydro solubilité à 20°C	Pratiquement insoluble	g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non défini	-

PRIMULA – 65 WR

Viscosité, cinématique à 40°C	$2 < V < 3$	mm ² /s
-------------------------------	-------------	--------------------

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE**10.1 - Conditions à éviter**

Stable en cas d'application des conditions d'utilisation courantes pour une manipulation du produit conforme à sa destination.

Respecter les consignes de stockage.

10.2 - Matières incompatibles

Oxydants puissants

10.3 – Conditions à éviter

Flammes nues

10.3 - Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 – Informations sur les effets toxicologiques**

Composant / Substance	Méthode	Espèce	Dose
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	Orale DL 50	Rat	>5000 mg/kg
	Inhalation CL 50 (vapeurs)	Rat	>4951 mg/l
	Cutané DL 50	Rat	>5000 mg/kg
3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol (5131-66-8)	Orale DL 50	Rat	3300 mg/kg
	Inhalation CL 50 (vapeurs)	Rat	3,4 mg/l
	Cutané DL 50	Rat	2000 mg/kg
Tensioactif anionique (931-329-6)	Orale DL 50	Rat	>5000 mg/kg
	Cutané DL 50	Rat	>2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 – provoque une irritation cutanée. Le mélange a un effet dégraissant pour la peau et peut provoquer un dessèchement et des dermatites locales et temporaires en cas de contact prolongé ou répété.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 – provoque des lésions oculaires graves. Peut causer une gêne ou une inflammation temporaire en cas de projection accidentelle.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé – Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation respiratoire ou un risque de sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé – Pas d'effets mutagènes connus pour les composants du mélange.

Cancérogénicité : Non classé – Pas d'effets cancérogènes connus pour les composants du mélange.

Danger par aspiration : Catégorie 1 – peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 - Expériences de la pratique

Les expériences que nous avons eues jusqu'à présent ont montré qu'il n'y a pas lieu de s'attendre à des dommages de la santé en respectant les règles de fondamentale de la protection du travail et de l'hygiène industrielle et en utilisation le produit d'une manière conforme à sa destination.

Eviter des projections dans les yeux et des contacts permanents avec la peau.

11.3 – Autres informations

Risque d'aspiration - en cas d'ingestion suivie d'un vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau

12.1 – Ecotoxicité

Le produit n'est pas une substance critique pour l'eau selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008.

Ne pas laisser pénétrer dans la terre, les canalisations ou les eaux de surface

12.2 - Persistance et biodégradabilité

Pas d'indications disponibles

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Pas d'indications disponibles

12.4 - Mobilité dans le sol

- Une fraction (naphta hydro traité) est insoluble dans l'eau et reste en surface des sols et s'évapore lentement.
- Une fraction est soluble dans l'eau et peut être entraînée dans les cours d'eau et sols.

12.5 – Autre

- Contient des Composés Organiques Volatils : les émissions de COV sont réglementées.
- La substance n'a pas de potentiel appauvrissant l'ozone.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Remettre le produit à une entreprise d'élimination de déchets agréée en observant les prescriptions administratives applicables en la matière.

13.2 – Emballages

Vider complètement le récipient.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Les fûts et containers sont reconditionnables.

Nettoyage par une entreprise de recyclage.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Substance non dangereuse conformément à ADR, RID, IMDG, ADN, ICAO/IATA

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 - Autres prescriptions de la CE

Teneur en COV : aucune donnée disponible.

15.2 – Evaluation de la sécurité chimique

Les substances contenues dans ce mélange ont été enregistrées selon les exigences de REACH.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Durée maximale de conservation : 24 mois à partir de la date de fabrication (voir le n° de lot).

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Les informations et les recommandations fournies ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les utilisations de ce produit doivent correspondre à celles prévues lors de la conception du produit et définies dans la section 1 de la présente fiche

Texte intégral des phrases de risques et de danger mentionnées en sections 2 et 3 de la présente fiche

Asp.Tox.1 Danger par aspiration – Catégorie 1

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin. Irrit. 2 Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2.